



VILLE DE METZ
Pôle Transition Énergétique
et Prévention des Risques
Service Hygiène et Risques Sanitaires

**Rapport de constat relatif à la procédure de
péril engagée par la Ville de Metz concernant
l'immeuble sis 15 rue du Frère Arnould à Metz,
section BA, parcelle 40.**

Je soussigné Mauro MARINO, en qualité d'inspecteur de salubrité au Service Hygiène et Risques Sanitaires de la Ville de Metz, ayant résidence administrative au 11, rue Teilhard de Chardin à Metz, ai procédé dans le cadre de la procédure de péril, à une inspection le 21 avril 2021 de l'immeuble sis 15 rue du Frère Arnould à Metz, section BA, parcelle 40.

Cette enquête a permis de constater que le chantier de reconstruction a été engagé par le nouveau propriétaire, que le bâtiment a été totalement déconstruit et qu'un nouveau radier béton a été mis en place sur l'ensemble de la parcelle en lieu et place de l'ancienne bâtisse.

Aussi, il n'existe plus de de risque d'effondrement de la façade arrière de ce bâtiment pouvant mettre en cause la solidité et la stabilité de cet édifice et porter par conséquent atteinte à la sécurité de ses occupants, et de toute personne accédant à l'arrière-cour de l'immeuble mitoyen sis 17 rue Le Goullon.

De ce fait, il n'y a plus de risque pour la sécurité des biens et des personnes et ces travaux entrent désormais dans le cadre d'un chantier ordinaire.

Il peut être prononcé, en application de l'article L.511-14 du Code de la Construction et de l'Habitation la mainlevée des différents arrêtés municipaux pris sur cet immeuble et sur la parcelle mitoyenne, à savoir :

- Arrêté de péril imminent n°2018-HYG/PI-01 en date du 21 mars 2018 prescrivant l'exécution de mesures provisoires nécessaires à faire cesser le péril imminent ;
- Arrêté de péril ordinaire n°2018-HYG/PO-05 en date du 03 octobre 2018 prescrivant l'exécution de mesures destinées à faire cesser le péril non imminent ;
- Arrêté de péril ordinaire n°2020-HYG/PO-08 en date du 04 octobre 2020 modifiant le délai d'exécution des travaux prescrits dans l'arrêté de péril ordinaire précité affectant l'immeuble sis 15 rue du Frère Arnould ;

- Arrêté municipal n°2018-HYG/EV-01 en date du 06/03/2018, portant évacuation, interdiction d'accès et d'occupation de l'immeuble sis 15, rue du Frère Arnould, cadastré à Metz, section BA, parcelle 40 ;
- Arrêté municipal n°2018-HYG/EV-02 en date du 06/03/2018, portant évacuation, interdiction d'accès et d'occupation de la cour arrière desservant l'immeuble sis 17 rue Le Goullon, cadastré à Metz, section BA, parcelle 41 ;

Suite à quoi, a été établi le présent rapport.

Fait à Metz le 21 avril 2021

L'inspecteur de salubrité
M. Mauro MARINO



Annexe : Photos du 21 avril 2021.



